



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze et le Jeudi 09 Avril,

Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Adjoint au Maire de la Commune de Morne-À-L'eau

***Etaient présents (28) :** Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPEXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Madame Florise CANVOT, Monsieur Jean DARTRON, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKAI-AZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE.*

***Excusés (01) :** Monsieur Jean-Claude LOMBION*

***Etaient absents (04) :** Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE, Madame Sabine GARES*

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N° 03-17-2015

Demande d'appui dans le cadre du projet de valorisation de la création guadeloupéenne, et des entreprises de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre

Le Maire informe l'assemblée que depuis maintenant 110 ans, la foire de PARIS constitue le rendez vous incontournable des artisans de France et de l'international. Elle se déroulera cette année du 29 Avril au 10 Mai 2015.

Chaque année plus de 50 pays y sont représentés ce qui représente 3 500 exposants et 47 000 visiteurs quotidiens.

C'est dans ce contexte que le projet LAKOU KREYOL conçu et proposé par Angenel GONFIER, Styliste/Couturier bien connu, a été proposé. Il s'agit à travers ce concept de présenter aux visiteurs un large panel de robes créoles confectionnées par ce créateur.

Il vise aussi à proposer des produits du secteur de l'agro alimentaire distribués par une sélection d'entreprise basée dans la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre.

Ainsi plusieurs marques de cette zone de Guadeloupe pourront être valorisées à travers ce stand unique.

Pour mener à bien cette opération le Promoteur sollicite une aide exceptionnelle de 1 000 Euros pour un budget global de 38 400,00 Euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur cette question..

LE CONSEIL MUNICIPAL,

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Où l'exposé du Maire,***

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le versement d'une aide exceptionnelle de 1 000 Euros (Mille euros) à Monsieur Angenel GONFIER afin de mener à bien le projet «LAKOU KREYOL.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le Budget 2015 de la Ville.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente.



Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour expédition certifié conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 14 Avril 2015

***Philipson FRANCFORT
1^{er} Adjoint au Maire***

Le Maire,

Jean-Claude BOMBION



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le.....17 AVR. 2015

Formalités de publicité

Effectuées le.....20 AVR. 2015

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre